

## Gargarismes fédéralistes

*Le fédéralisme? Un véritable gargarisme helvétique. Chanté sur tous les tons, passage obligé du discours politique. Il commande que l'exécution du droit fédéral soit confié aux cantons; il impose que dans certains domaines, l'Etat central n'intervienne que pour les grandes lignes, laissant aux cantons une large autonomie; il exige enfin, pour de nombreux problèmes, que les cantons exercent en priorité leurs compétences.*

*Or, si l'on se limite à l'actualité récente, force est de constater une certaine démission des cantons.*

*Dans l'application du droit fédéral, certains tirent leur épingle du jeu et n'en font qu'à leur tête (voir ci-dessous, par exemple, la législation sur l'acquisition d'immeubles): intérêts particuliers d'abord.*

*L'aménagement du territoire. Conçu délibérément pour laisser une large autonomie aux cantons! Il reste que la plupart d'entre eux n'ont pas encore élaboré de plan et que la surface agricole nécessaire à l'alimentation en cas de crise est déjà inférieure aux minimums fixés. Là encore, intérêt local contre intérêt général.*

*Economies d'énergie. Un secteur où les cantons peuvent pleinement exercer leurs compétences. On l'a dit et répété depuis le rapport sur la conception globale de l'énergie. Et pourtant, en l'absence d'intervention de la Confédération, les cantons temporisent.*

*Maintenant, au nom du fédéralisme, on propose de restituer aux cantons la tâche de financer les bourses d'études aux étudiants et aux apprentis (cf.*

*DP 722. «Bourses d'études. Malheur aux plus défavorisés!»). En toute confiance dans leur sens des responsabilités face aux exigences de la formation. Mais la confiance, ça se nourrit en permanence de faits concrets; et ça meurt de déception. Les cantons seraient-ils les pires ennemis du fédéralisme?*

LEX FURGLER AUX GRISONS

### Les vrais coupables

Pas impossible que les communes grisonnes de Celerina, et d'autres peut-être, se retrouvent d'un jour à l'autre propriétaires de centaines de logements de vacances. Et ce par la grâce d'un arrêt du Tribunal fédéral de 1981: une société anonyme

SUITE ET FIN AU VERSO

BULLETIN VERT

### Rappel inévitable...

Encarté dans ce numéro, un bulletin vert qui doit servir de rappel pour le paiement de l'abonnement 1985 (en cours).

Merci d'en faire bon usage si d'aventure vous ne nous aviez pas encore donné de vos nouvelles! Merci aussi de le faire dans les meilleurs délais: notre travail administratif s'en trouvera soulagé.

Et merci de jeter ce bulletin vert sans autre et sans mauvaise pensée à l'endroit de votre hebdomadaire préféré, si manifestement vous êtes déjà «en règle»...

N.B. Au cas où ce fameux bulletin aurait disparu entre l'imprimerie et votre boîte aux lettres, toutes indications utiles en première colonne.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 763 21 février 1985

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1985: 55 francs  
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Pierre Gilliand  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy

Point de vue:  
Hélène Bezençon  
Jeanlouis Cornuz

763

LEX FURGLER AUX GRISONS (suite)

## Les vrais coupables

dont le but est illicite doit être dissoute et sa fortune est dévolue à la collectivité.

Gros remue-ménage en Engadine. Un fonctionnaire fédéral curieux est allé s'enquérir de l'usage réel de plusieurs appartements de vacances, propriétés de sociétés très anonymes. Sur les boîtes aux lettres et les portes d'entrée, des noms de ressortissants italiens, pour la plupart. Or il n'est pas d'usage, pour une location de vacances, de faire apposer une plaque gravée à son nom... Alors peut-être une location à l'année? Mais les sociétés ne peuvent pas justifier d'un contrat de bail, ou alors se prévalent d'un bail fantaisiste, comme celui qui est tombé entre les mains de la Municipa-

lité de Celerina: Fr. 75 000.— de loyer annuel pour un quatre pièces.

Dès lors, la situation est claire: les sociétés anonymes ne sont que des paravents pour protéger l'anonymat d'acquéreurs étrangers et tourner la législation qui restreint ces acquisitions.

Le mode d'emploi est relativement simple. Créer une société anonyme avec actions au porteur, avec administrateur unique, avocat-notaire local ou fondé de pouvoir de l'agence locale d'une grande banque. Au départ, le capital est peut-être bien helvétique et l'administrateur le certifiera sur l'honneur à l'autorité chargée d'appliquer la législation fédérale. Mais ensuite, les actions circulent. Jamais, le législateur fédéral n'a accepté de boucher ce «trou», en imposant des actions nominatives pour les sociétés immobilières.

Mais le plus grave n'est pas que des acquéreurs étrangers cherchent à contourner la loi. C'est bien la négligence des autorités cantonales qu'il faut dénoncer: se contenter d'une simple déclaration sur l'origine des capitaux, ne pas examiner si les acquisitions correspondent à la situation financière de ces administrateurs hommes de paille, ne pas s'interroger sur la colonisation de villages entiers, phénomène bien connu des autorités municipales et qu'un fonctionnaire fédéral découvre en quelques jours, confine à la complicité.

Les fraudeurs suisses ne seront pas inquiétés: la prescription pénale est échue. Seuls trinqueront éventuellement des acquéreurs étrangers qui perdront leur appartement ou leur chalet. Belle publicité pour la Suisse.

VIEUX PAPIERS

## Quand le PDC était encore conservateur

*En 1962, le Parti conservateur chrétien-social suisse fêtait à l'Hôtel de l'Union de Lucerne, dans les locaux de sa naissance, le cinquantenaire de sa constitution. M. Léo Schürmann, à l'époque conseiller national, fit le point. A la suite de son exposé un manifeste intitulé «vers l'avenir» était adopté sans discussion. Nous y lisons entre autres: «Le parti se félicite de l'intervention prochaine de la Confédération dans le domaine des bourses d'étude et demande aussi, en faveur des universités cantonales, l'aide financière de la Confédération, sous une forme qui respecte la liberté de l'enseignement et la souveraineté cantonale.»*

*Devenu le centre dynamique sous le nom «Parti démocrate-chrétien», le PDC décide, en 1985, d'approuver le projet de suppression des subsides fédéraux pour les bourses d'études.*

*A toutes fins utiles: le manifeste «vers l'avenir» a paru dans «Le Courrier» du 22 octobre 1962.*

EXPLOSION DES COÛTS DE LA SANTÉ

## Les beaux discours ne soulagent pas les budgets des caisses-maladie

*Le dernier rapport (1984) de la Fédération vaudoise des caisses-maladie est plein d'enseignements. Il vaut la peine d'y revenir, suivant quelques données mises en perspective par Pierre Gilliland.*

Voyons les choses en face! Pour la période 1973-1983, les dépenses totales des caisses ont passé de 242 millions (1973) à 602 millions (1983). Soit, globalement en dix ans, 2,5 fois plus (2,3 fois plus par assuré)! Pendant ce temps, l'indice des prix à la consommation, lui, se multipliait par 1,5...

\*

Pas de répit, donc: après la récession, le rythme annuel de ces dépenses avait singulièrement fléchi.

Aujourd'hui, il galope de nouveau. Quelques chiffres récapitulatifs ci-dessous: tableau A.

Pour l'ensemble de la période considérée, en moyenne annuelle, les dépenses totales des caisses ont progressé au rythme de 9,6%; l'indice des prix, lui, s'en tenait à un rythme de 4,3%. D'où un «taux d'élasticité» (l'un par rapport à l'autre) de 2,23: en gros, les dépenses des caisses — et il en va de même, pratiquement, par assuré — ont progressé 2,2 fois plus rapidement que les prix à la consommation!

Les économies en matière de santé (ou plutôt de réparation de la santé dégradée), c'est bon pour les discours. Dans les faits...

Précisons encore le tableau et regardons de plus près l'évolution de ces toutes dernières années.

De 1980 à 1983, en quatre exercices, les dépenses totales s'élèvent de 450 à 602 millions, soit + 34%; le coût par assuré, lui, passe de 896 francs à 1159 francs, + 29%. L'indice des prix à la consommation a marqué une progression totale de 15,8%...

Le constat est net (tout cela est détaillé dans le tableau B: de l'ordre de 7% de 1980 à 1981, l'accroissement des dépenses des caisses est de 12 à 13% entre 1982 et 1983; le rythme est semblable à celui des prix à la consommation en début de période, il passe ensuite au double, pour culminer (et ce n'est pas fini!) au quadruple (en moyenne, deux fois plus).

Composante majeure de la politique de la santé que cette accélération des charges des caisses — et des assurés, par les cotisations. Pendant ce temps, la conférence en matière d'économie de santé débattait...

Quant au Conseil national, il a dû renoncer à discuter d'une révision partielle de l'assurance-maladie en 1984; il s'est rabattu — faute d'accord — sur une révision partielle de la révision partielle: un programme dit d'urgence...

Conclusion provisoire: en matière de santé et de maladie, plus on parle de dépenses insupportables, plus on discute de maîtrise des coûts, et plus le rythme des dépenses des caisses s'emballe!

PS. C'est vrai: il ne s'agit que d'un son de cloche, celui des caisses-maladie. Cette source devra être complétée par les données en possession d'autres acteurs de la politique de santé. Il y a là une tâche urgente, à mener en commun, vers davantage de transparence et de précision: regroupement des chiffres disponibles, concertation — mais oui, on en est encore là!

**TABLEAU A. LES CAISSES-MALADIE ET LE COÛT DE LA VIE**

Années	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
Dépenses totales (indices)	100	118	135	146	152	159	168	186	199	221	249
Augmentation annuelle totale (%)	17,8	14,6	7,9	4,7	4,6	5,6	10,4	6,8	11,4	12,4	
Augmentation annuelle par assuré (%)	16,4	14,6	9,1	4,2	4,1	3,4	9,0	5,3	10,3	11,3	
Indice des prix	100	110	117	119	121	122	126	131	140	148	152
Indice des prix: augmentation annuelle (%)	9,7	1,7	1,3	1,3	1,1	3,6	4,0	6,5	5,6	3,0	
Taux d'élasticité: dép. assuré/indice prix	1,7	8,6	7,0	3,2	3,7	0,9	2,3	0,8	1,8	4,1	

**TABLEAU B. L'EXPLOSION CONTINUE... (1980-1983)**

Années	1980	1981	1982	1983	1980-1983
Dépenses totales (mios)	450	481	535	602	+ 152 mios
Dépenses totales, indice	100	107	119	134	+ 33,8%
Dépenses totales, % par an		6,8	11,4	12,4	<i>moyenne:</i> 10,2 % par an
Dépenses / assurés (frs)	896	944	1041	1159	+ 263 frs
Dépenses / assurés, indice	100	105	116	129	+ 29,4%
Dépenses / assurés, % par an		5,4	10,3	11,3	<i>moyenne:</i> 9,0% par an
Indice prix (indice)	100	106	113	116	+ 15,8%
Indice prix (% par an)		6,5	5,6	3,0	<i>moyenne:</i> 5,0% par an
<b>TAUX D'ÉLASTICITÉ</b>					<i>moyennes:</i>
Dépenses tot. / prix consomm.		1,0	2,0	4,1	2,0
Dép. assurés / prix consomm.		0,8	1,8	3,8	1,8

## Le sol et le liquide

En 1976, le canton de Vaud a innové: il a exigé que toute commune crée une zone agricole, affectant pour vingt-cinq ans au moins le territoire; il a d'autre part prévu d'allouer aux agriculteurs une compensation sous forme de prêts à l'investissement, prêts remboursables, mais ne portant pas intérêts. Rappelons encore qu'une initiative populaire, dite Delafontaine, stimula l'élaboration de ce projet qu'on put considérer comme un bon compromis.

Neuf ans plus tard, le Conseil d'Etat vaudois, dans un «exposé des motifs», revient sur le sujet. Intéressant. Où donc en est l'opération originale de 1976?

Les soucis premiers sont, si l'on peut dire, terre à terre. La base de financement, soit le capital de dotation de la fondation est, à l'usage, trop étroit. De 60 millions, il passera à 120 millions. La fondation pourra même allouer des prêts, annuellement, jusqu'à 15 millions, si nécessaire, l'Etat prenant à sa charge les intérêts des emprunts bancaires complétant les disponibilités du capital de fondation. L'effort financier — même assuré à l'époque par l'augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers — est important. On aurait donc souhaité qu'en plus du ballon d'oxygène financier, on soit renseigné sur les résultats de l'opération.

Pour alimenter le débat, quelques remarques. La carte des zones agricoles, publiée dans l'exposé, ne donne pas la liste des communes qui furent dispensées de créer une zone agricole, ni, pour celles qui en ont créé une, le rapport territoire global-zone agricole. Car si la compensation joue bien pour les particuliers, elle néglige la compensation

intercommunale. C'est un autre chapitre bien sûr. Mais une commune qui fait un effort intégral en faveur de l'agriculture se prive de ressources fiscales, alors que d'autres (disons Froideville, par exemple), ne laissant subsister qu'un ou deux domaines alibis disposent de larges ressources financières collectives. D'une part, c'est un problème de péréquation intercommunale, mais aussi un problème de financement des équipements collectifs agricoles: les améliorations foncières coûteuses risquent paradoxalement de devenir au-dessus des moyens des communes intégralement vouées à l'agriculture!

Une deuxième question est celle du prix du terrain. Le projet de loi prévoit une limite des prêts lorsque le prix est excessif. Mais le problème en soi subsiste et il deviendra toujours plus aigu, surtout si au terme des vingt-cinq ans des perspectives de déclasserement sont envisageables.

On regrette d'autant plus que le Grand Conseil ait à l'époque privé la fondation de la possibilité d'acquérir des terrains chaque année; elle aurait pu

### APRÈS LE 20 MAI

## Les gnomes bancaires à pas de géants

Dans une interview donnée à l'occasion de la journée des banquiers, M. Jean-Paul Chapuis, directeur de l'Association suisse des banquiers, déclarait modestement: «Non, non, nous ne nous sentons nullement les vainqueurs du 20 mai»; les vainqueurs étaient bien, à son avis, les citoyens suisses «qui ont su reconnaître où était leur intérêt». («Bernser Zeitung», 5.10.1984.)  
Voire.

Car depuis le jour de l'enterrement de l'initiative bancaire du Parti socialiste suisse, les banques n'ont cessé de renier en fait les promesses passées et les engagements pris, vis-à-vis de la population

ainsi soustraire à la spéculation des portions de territoire. La discussion n'est pas reprise sur ce point. Dommage.

Enfin, les statistiques permettent de constater que des sommes très importantes fournies par les prêts de la fondation sont affectées à l'habitation: sommes identiques à celles affectées aux ruraux. La chose n'est pas en soi critiquable. L'agriculteur peut légitimement souhaiter investir pour son confort, pour l'efficacité du travail ménager et pour offrir à des jeunes plus d'espace et d'autonomie. Mais il acquiert aussi, même si tel n'est pas son but, un bien à forte valeur marchande. En cas de vente, possible même en zone agricole, la plus-value ainsi financée par la collectivité lui resterait-elle acquise? Cette question particulière mériterait examen.

D'où le vœu qu'une occasion soit saisie pour faire le point de manière complète sur l'aménagement du territoire. Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, ce serait un bon délai.

A. G.

suisse comme de la communauté internationale. Il y a eu tout d'abord les nombreux scandales de l'année dernière, dont plusieurs ont éclaté ou rebondi dans les jours qui ont suivi le scrutin du 20 mai (cf. DP 733, 7.6.1984). Et ensuite, différents établissements et dossiers ont fait les gros titres: la Caisse hypothécaire de Fribourg, la Banque de la Suisse italienne, la Pizza Connection (cf. DP 755), les fonds de placement Europrogramme, sans oublier les acrobaties de la banque soviétique à Zurich (Wozchod), ni les contentieux américano-suisse (Marc Rich, Ellis-Sarazin). Et encore, comme dirait M. de la Palice, seuls les scandales apparents donnent lieu à publication; les autres demeurent dans les cartons de la Commission fédérale des banques, dont les 27 postes de travail «autorisés» suffisent à peine à la tâche. Au reste, les banquiers n'ont pas tardé à faire

valoir leurs prétentions en matière de législation: dès juin 1984, ils préconisaient que le Conseil fédéral renonce à réviser comme prévu la Loi fédérale sur les banques, dont Otto Stich veut, après comme avant, changer certaines dispositions clefs. La suite dira qui va l'emporter, des fouineurs ou du fonceur.

## MOINS D'IMPÔTS

Apparemment calmés dans le domaine législatif, les banquiers mènent présentement le combat sur le front fiscal: eux aussi veulent des «conditions cadre plus favorables». Finement, ces MM. de la banque helvétique prétendent en vouloir, non pas aux impôts eux-mêmes, mais à la manière dont ils sont perçus, à l'instar du droit de timbre par exemple. On ne voit pas comment les banques imaginent de simplifier encore le mode de perception de ces droits, basé sur la confiance, c'est-à-dire l'auto-taxation. En réalité, comme l'a récemment confirmé le président de l'Association suisse des banquiers, Alfred E. Sarazin, l'intention est bel et bien d'obtenir l'abolition pure et simple de certaines charges fiscales: l'impôt anticipé sur les intérêts des placements à échéances fixes que les banques réalisent entre elles, ainsi que le droit de timbre frappant les transactions opérées par les banques suisses pour le compte de clients étrangers (motion Feigenwinter).

Toutes ces mesures devraient, dans l'esprit des banquiers, améliorer leurs positions vis-à-vis de l'étranger et renforcer la place financière suisse — celle-là même qu'ils n'hésitent pas à quitter pour prendre pied dans le nid de la concurrence. Comme à Londres où, en novembre dernier, l'UBS a frappé un grand coup en rachetant la grande maison de courtage Phillips and Drew (pour le prix de 50 à 100 millions de livres sterling), ce qui a derechef incité le Crédit Suisse à s'offrir la majorité d'une autre firme de la City, Burkmaster and Moore (12 milliards de francs de transactions boursières par année). En Allemagne, au Japon, à Hong Kong, les banques suisses rachètent des éta-

blissements bien installés ou créent des filiales là où elles n'avaient que des correspondants.

Elle prend donc une dimension mondiale, cette place financière suisse que le Parlement devait préserver en refusant l'imposition des avoirs fiduciaires, et que le peuple suisse devait sauver en rejetant l'initiative bancaire! L'immigration bat son plein à la faveur de la déréglementation anglo-saxonne et pour faire pression sur la Berne législative. Manque de civisme de la part de la grande banque helvétique? N'allez pas croire cela: ils sont citoyens du monde, c'est tout — et leur patrie est celle de l'argent, le meilleur marché à l'achat ou à l'emprunt, le mieux payé à la vente ou au prêt.

La politique «mondialiste» faite par les gnomes de Zurich affirme une volonté de conquête qui n'a pas échappé aux observateurs étrangers. La grande presse internationale économique et financière leur consacre force articles dont le ton va de la jalousie caractérisée à l'ironie sans tendresse pour ces soit-disant nouveaux venus sur le marché mondial. En particulier, on accueille avec un sourire un peu forcé le projet de grande banque commerciale qui souhaiterait ouvrir en Suisse des marchés à terme financiers et d'options (sur indices boursiers, sur actions suisses, sur le franc suisse à trois mois, éventuellement sur les valeurs américaines libellées en dollars et cotées en Suisse). La modernisation est en cours: il y a trois ans qu'un groupe de travail «interplaces» (Zurich, Bâle et Genève) étudie le projet.

## L'HORLOGERIE ET L'EMPLOI

Pour revenir aux contingences helvétiques, les banquiers, qui avaient, pendant leur campagne contre l'initiative bancaire, beaucoup insisté sur le soutien généreusement offert à l'horlogerie déclinante, sont donc parvenus à se dégager (à moyen terme) de l'aventure Asuag/Ssih. Manœuvre bien conforme à une pratique qu'ils avaient opportunément oublié de rappeler au moment crucial: les banquiers aiment — et savent — mieux financer que gérer des entreprises non financières, à tel point

qu'ils se sont toujours dessaisis de ces dernières dans les meilleurs délais.

Avant le 20 mai toujours, la contribution des banques à l'emploi est continuellement revenue dans la discussion. Les dizaines de milliers de personnes embauchées dans les années septante ont fidèlement servi d'argument choc. Mais depuis lors, l'indice de l'emploi ne progresse plus dans le secteur bancaire. En revanche, l'informatisation y bat son plein: de 1980 à 1984, le nombre des terminaux installés à l'UBS aura passé de 82 à 4750 (multiplication par 57,9), tandis que le nombre de collaborateurs par appareil aura diminué de 163 à 3 (division par 54,3). En cours de réalisation, le passage à la télématique n'a pas encore permis les compressions de personnels visées, mais les employés de banque savent bien que leur travail va rapidement diminuer, en volume et en niveau de qualification («L'Employé de banque suisse», 31.1.1985).

Neuf mois seulement après le 20 mai. Souvenirs, souvenirs.

---

## INDUSTRIE GENEVOISE

### Retour de manivelle

Etonnant retour de manivelle, défi aux disparités régionales: voici un industriel loclois, Paul Castella, qui prend le contrôle d'un des fleurons (fané) de l'industrie genevoise, la SIP, Société genevoise d'instruments de physique. Où, au surplus, les «belles familles» genevoises cèdent le pas à un ancien ouvrier, devenu patron avisé (Dixi SA au Locle, et plus récemment Zenith international SA). La manœuvre financière ne date pas d'hier: elle commençait en 1984, au moment d'une augmentation de capital à la SIP (de 12 à 16 millions); Paul Castella pointait alors le bout de son nez avec une prise de participation de 25% du capital-actions; puis il rachetait la part d'Hoffmann-La Roche (25%) et devenait déjà le poids lourd du conseil d'administration... mettant même la main sur 10% supplémentaires en mains de Hansa, société financière de gestion de fortunes.

## La Suisse, il n'y a pas si longtemps...

Le congrès de Stuttgart de l'Internationale ouvrière et socialiste recevait en août 1907 rapport d'activité daté de Genève et signé de la rédaction du «Droschak», organe central de la fédération révolutionnaire arménienne «Daschnaktzoutioun» (ce journal, fondé en 1890, paraissait en effet en Suisse à l'époque du congrès de Stuttgart): l'action révolutionnaire arménienne était engagée.

Ce qui est intéressant, c'est d'apprendre que les révolutionnaires arméniens se plaignaient autant des «beys» kurdes que du gouvernement du sultan. Les Kurdes étaient, selon le rapport, des seigneurs féodaux oppresseurs, «faisant valoir leurs privilèges moyenâgeux».

Autre publication arménienne diffusée en Suisse, mais plus tard: un mémorandum adressé par Halil Halid, ex-député d'Angora, aux membres britanniques de la Conférence socialiste internationale de Berne, en février 1919. Ce texte intitulé «La turcophobie des impérialistes anglais» se plaint de la partialité des Occidentaux lorsqu'ils critiquent le traitement des Arméniens dans l'Empire ottoman. La Suisse, terre de refuge et de libres opinions: il doit y avoir pas mal d'informations sur le problème arménien dans nos bibliothèques cantonales.

---

### GARANTIE 85

## La Cedra peut tout se permettre

Présentation par la Cedra du projet «Garantie 85», établissant la «faisabilité» de l'entreposage de déchets faiblement, moyennement et hautement radioactifs dans notre pays. «Faisable et sûr», proclame haut et fort la Société coopérative nationale pour l'entreposage de déchets radioactifs. Et elle

appuie ses dires de huit volumes d'arguments et de 150 rapports techniques, à ce que l'on dit, travail dont il ne sera pas aisé de faire la synthèse, mais qui a d'ores et déjà vivement impressionné les «observateurs», à lire la presse après le show de M. Rudolf Rometsch vendredi passé à Berne. Faut-il en rire ou en pleurer?

L'assurance incroyable de la Cedra porterait plutôt à rire. Six ans de recherches et voici que le miracle technique peut enfin être révélé à la population suisse ébahie, et qui devrait être honorée d'une telle marque d'estime, puisque ailleurs, les spécialistes internationaux en sont encore à étaler leurs doutes sur le sujet. Donc, les déchets hautement radioactifs seront enrobés dans du verre, puis enfermés dans des conteneurs en acier «non corrosif» (on va jusqu'à vous en dire l'épaisseur: 25 cm), eux-mêmes enveloppés dans une sorte d'argile; tout cela sera envoyé «par le fond», dans un dépôt «final» aménagé à 1200 mètres sous la surface terrestre. Rien qu'avec le système des conteneurs, la sécurité est promise pour un petit millier d'années.

### UNE QUESTION DE MATÉRIEL

Voilà la «garantie»! Une «garantie» que le matériel sera d'une qualité suffisante pour renvoyer les problèmes assez loin dans le temps: cessons donc de nous torturer les méninges aujourd'hui, et pour quelques générations. La Cedra met l'accent sur le matériel, parce que pour le reste, c'est le flou, les «probabilités», les études géologiques en cours, les forages à venir. Comment la Cedra peut-elle être aussi catégorique sur les caractéristiques du matériel à utiliser, sur la façon de l'utiliser pour des centaines d'années, tout en ne sachant pas exactement dans quelles conditions géologiques l'entreprise sera menée à chef? Chut, ça c'est la question à ne pas poser! A la limite, le matériel sera si bon que peut importe la qualité du terrain dans lequel on va l'enfouir. Prière au Conseil fédéral d'en rester là — on s'accommoderait même d'une exigence de

quelques centimètres d'acier supplémentaires ou de quelques volumes d'argile (bentonite) en sus, si ça pouvait calmer les esprits.

Se pourrait-il que cette petite représentation ne vous fasse pas rire?

Evidemment, vous en êtes encore à penser que de ce projet «Garantie 85» dépend la poursuite de l'exploitation de l'énergie nucléaire dans ce pays... Sur le plan des textes légaux, vous avez parfaitement raison. Sur le terrain, dans la réalité suisse actuelle, il faut bien dire qu'il n'y a pas de limite au fait accompli nucléaire. Et c'est là que la dernière conférence de presse de la Cedra donnerait aussi à pleurer.

### UNE FAÇADE LÉGALE

Tant de mal, des kilos et des kilos de papier, des millions engloutis dans des efforts désespérés de relations publiques, des mandats tous azimuts pour quadriller le petit milieu géologique et faire taire les éventuels opposants, tout cela pour maintenir une fiction démocratique, une façade légale à l'exercice d'un pouvoir énergétique sans contre-poids! Que la Cedra ne se donne pas toute cette peine! Finalement, les choses étaient plus nettes, lorsque MM. Rometsch and Co se moquaient ouvertement de l'avis de la population d'Ollon en bâclant leur requête pour des sondages au Bois de la Glaiavaz.

C'est donc cette Cedra depuis belle lurette disqualifiée — faut-il dire ici que les interprétations optimistes des six forages déjà exécutés sont contestées en privé par les rares spécialistes associés aux travaux et qui n'ont pas pris le parti du silence? — qui dit au Conseil fédéral: pas de problème, allez-y! Pourquoi tout à coup lui retirer une confiance qu'elle ne mérite plus depuis longtemps? Parce que toute une partie de l'opinion publique avait pris au sérieux cette échéance de 1985? Allons donc: il n'y a pas de doute qui ne se surmonte avec une bonne rasade d'optimisme publicitaire. Et là, on peut compter sur la Cedra pour forcer la note: le jour même où devaient paraître les comptes rendus

rédaçonnels du projet «Garantie 85», elle programmait l'arrosage de la presse quotidienne de communiqués payants et massifs (façon tiers de page Migros) sous le signe «La Cedra informe», faisant eux aussi le point sur le même sujet. Les journalistes auront certainement apprécié cette marque de confiance. Et les lecteurs auront assimilé, bon gré mal gré, les slogans résumant les huit volumes et les 150 rapports complémentaires: «Les analyses de sûreté indiquent qu'un dépôt final — par rapport à l'irradiation naturelle — ne met en aucun moment l'homme et son environnement en danger.» Pas plus compliqué que ça. Avec en prime, la photographie rassurante de MM. Rometsch, et Issler, respectivement président et directeur de la Cedra, devant un bon gros morceau d'acier, présenté comme le modèle d'un conteneur de stockage final. Que veut le peuple...

#### LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### A y regarder de plus près

Avec deux ans de retard, je me suis plongé dans l'admirable livre publié par les Editions 24 Heures: *La Suisse aux couleurs d'autrefois, 1750-1850*. Trois cent vingt pages, des centaines d'illustrations, presque toutes en couleurs, vignettes du temps passé, gravures, aquarelles, qui ressuscitent la Suisse de Voltaire et de Rousseau et de Goethe; celle de Calame, de Diday, de Füssli, de Wolf, etc. Malheureusement, le texte — de Peter F. Kopp, Beat Trachsler et Niklaus Flüeler, dont je n'ai pas su découvrir qui ils étaient ni quelle était la part qui revenait à chacun d'eux, adapté par Henri Daussy — n'est pas à la hauteur de l'édition et de l'impression.

J'ai procédé à deux «Stichproben», à deux vérifications sur les deux seuls points où je savais quelque chose: catastrophique! C'est ainsi qu'à la page 43, on apprend que Vol-

taire acquit à Genève la propriété des Délices, puis qu'il s'installa à Ferney en 1748 — en fait, il l'acquiert en 1758, et s'y installe au cours de l'hiver 1759-1760. Plus loin, page 51, on apprend également qu'il mourut à Ferney en 1778 — il en était parti au mois de février et mourut à Paris fin mai. Cependant, les auteurs écrivent comiquement à propos d'un portrait de Voltaire à l'âge de 18 ans (qu'ils sont d'ailleurs seuls à connaître: il s'agit sans doute du portrait de Voltaire par Largillère, peint en 1718 — Voltaire avait 24 ans!) que «un peu moins maigre à l'époque qu'il ne le fut plus tard, il a déjà cette moue sarcastique autour des lèvres qui, l'âge aidant, l'a rendu si laid»!!! Comme ils n'ont pas pris soin de nous proposer leurs propres portraits, il n'est pas possible de savoir ce qu'ils entendent par «laid» — naturellement, on peut préférer le faciès porcine de l'empereur Vitellius à l'image de Voltaire que nous a laissée Houdon: l'intelligence rayonnante incarnée...

Rousseau n'est pas mieux traité. Page 57, on nous annonce qu'il est mort en 1768 — il faut lire: 1778. On reproduit son portrait par Quentin de Latour en 1753, en nous disant qu'il «était alors secrétaire d'ambassade» — au vrai, il était occupé à rédiger le *Discours sur l'Origine de l'Inégalité parmi les Hommes*, et le secrétariat date de neuf ans plus tôt. On ajoute qu'après la publication de son premier Discours (*sur les sciences et les arts*), il se rendit à Paris — il y était arrivé sept ans plus tôt. On ajoute encore que «c'est pendant une courte halte à l'ombre d'un arbre sur la route de Vincennes (en 1749) qu'il décida, presque contre son gré, d'embrasser la carrière des lettres» — il avait fait paraître dès 1743 la *Dissertation sur la musique moderne* et l'*Épître à Monsieur Bordes*. On ajoute enfin (cette même page 57, qui est un véritable festival) que «(l)'immense influence qu'eut Rousseau dérive (...) des *Rêveries* qui sont à l'origine du culte du génie spécifique de la période du *Sturm und Drang*, de la divinisation de la nature et de l'irréalité de l'éthique romantique». Qu'est-ce que l'irréalité d'une éthique et comment les *Rêveries*,

composées entre 1776 et 1778, et publiées en 1782, quatre ans après la mort de Rousseau, ont pu avoir une influence sur le *Sturm und Drang*, mouvement littéraire qu'on fait débiter généralement vers 1770 et qu'on nomme d'après un drame de Klingler de 1777 — voilà un mystère que je renonce à éclaircir. Mais lisez plutôt les nouvelles de Pellaton, *Poisons d'Or*, toutes d'observation fine, de réflexions pénétrantes et de réalisme honnête.

J. C.

#### EN BREF

Dans le dernier numéro de «J'achète mieux» (129 — adresse utile: Stand 3, 1204 Genève), deuxième partie de la remarquable et utile enquête sur «la presse des jeunes», amorce du décryptage indispensable d'un «message» le plus souvent bâtarde, mi-publicitaire mi-culturel (au sens large). Dans le même numéro, les consommatrices donnent raison à C. Dubuis qui, dans ces colonnes (DP 755), soulevait l'affaire de la nouvelle carte eurochèque.

\* \* \*

L'effet Le Pen se manifeste toujours davantage en Suisse romande. «Le Vigilant» (198), dans une nouvelle présentation, célèbre la «Renaissance de la droite nationale» opposée à la gauche et à la «soi-disant droite modérée». De son côté, le «109» (Jeunesses vigilantes, lire «Sang neuf») organisera une conférence de Roger Lovey, procureur du Bas-Valais.

\* \* \*

M. Bonaventur Meyer anime le mouvement «Pro Veritate» à Trimbach près d'Olten. Ce groupement se manifeste essentiellement par un bulletin mensuel tiré à plus de 8000 exemplaires. Point de repère: les comptes de 1984 ont été équilibrés; 104 840 francs de recettes et 104 828 francs de dépenses. Sujet présenté par un citoyen allemand à l'assemblée générale de cette année: «L'antéchrist et les églises officielles.» Inutile de préciser que la projection d'«Emmanuelle», programmée à la TV romande, avait mobilisé les bonnes âmes de Pro Veritate.

## Le libéralisme sur le terrain

*Avec quelles manifestations de sympathie la droite européenne, et suisse, a-t-elle salué l'affirmation du «thatchérisme» en Grande-Bretagne! On tenait enfin l'occasion de vérifier «sur le terrain» la valeur d'une gestion gouvernementale hyperlibérale, avec la certitude que M<sup>me</sup> Margaret Hilda Thatcher ne céderait pas sur les principes conservateurs dont les accents principaux sont ceux défendus, ici et ailleurs, par les tenants purs et durs du régime d'économie de marché.*

*Aujourd'hui, sur le plan économique, la Dame de fer présente, après six ans de règne, un bilan qui n'a rien d'exceptionnel, avec notamment un taux de chômage record de plus de 13% et une livre au plus bas. Cela ne suffit pas, bien sûr, pour que les chantages du libéralisme économique baissent le ton; Jasmine Audemars, dans le «Journal de*

*Genève» (16.1.1985) voit plutôt dans ces difficultés les retombées d'un phénomène classique d'usure du pouvoir et aussi un problème d'image (la célèbre fermeté de Maggie confinerait à l'auto-ritarisme).*

*Autre pierre de touche du «modèle libéral britannique»: la politique sociale. Affaire majeure: la grève des mineurs qui dure depuis bientôt un an. Là aussi le gouvernement conservateur «qui sait ce qu'il se veut» montre son vrai visage. Il est hors de question d'apprécier ici le fond du conflit; mais même si les «nouvelles» autres qu'officielles ou de pure propagande gouvernementale percent difficilement, on commence à savoir comment sont traités les grévistes. Côté pile du libéralisme. Alors même que des bruits insistants circulent à Londres à propos d'une formule d'accord mise au point entre la Confédération des syndicats britanniques et les Charbonnages d'Etat, écoutons les mineurs qui subissent la violence officielle de la répression: ci-dessous, quelques informations réunies par Hélène Bezençon.*

### POINT DE VUE

## Grève des mineurs et violence officielle

«Nous avons eu de la chance aujourd'hui qu'ils ne lâchent pas les chiens sur nous», m'écrivait l'autre jour un ami, mineur en grève dans le Yorkshire, qui s'était fait rosser dans un affrontement avec la police. C'était vendredi 11 janvier à la mine de Frickley. Trois jours plus tôt les chiens avaient été lâchés, et plusieurs mineurs blessés, devant la même mine. Un exemple parmi beaucoup trop d'autres.

La tactique de la police anglaise pour «faire respecter l'ordre» dans les régions minières est simple: à pied on lâche les chiens, à cheval on charge

et on piétine, en car de police on écrase. Pour mériter d'être «remis à l'ordre» par ce genre de traitement, il suffit d'être mineur et de participer à un piquet de grève, ou d'être soupçonné de l'un ou l'autre de ces deux «crimes». Un mineur de 18 ans s'est fait écraser dans la rue par deux cars de police, parce qu'il avait l'air d'aller à un piquet de grève. Un cantonnier, qui se rendait à son travail comme tous les matins à 6 h., a été battu — fractures du bras et de la clavicule — par deux policiers de choc parce qu'il ressemblait à un mineur. Etc., etc.<sup>1</sup>

Depuis le début de la grève, la police anglaise a carte blanche pour «neutraliser» les mineurs. «Un lieutenant de police peut envoyer autant d'hommes qu'il le souhaite n'importe où et n'importe quand,

sans avoir à en référer à une autorité supérieure<sup>2</sup>.» Cette violence légalisée a déjà fait plusieurs morts (5 en 1984), et des milliers de blessés. La violence officielle ne s'en tient d'ailleurs pas à ces révoltantes manifestations physiques. Des milliers de mineurs (plus de 9000 en 1984) ont été arrêtés, et inculpés des fautes les plus graves. Mais quand on sait par exemple que se retrouver à plus de quatre devant une maison après la tombée de la nuit revient à «assiéger cette maison», ou que «attaque des forces de l'ordre à main armée» se réfère à des armes aussi redoutables que des frondes, des cailloux ou des boules de neige, le chiffre des arrestations n'a plus rien d'étonnant.

Il faut cependant encore ajouter à ce chiffre les innombrables assignations à résidence ou au couvre-feu qui ont frappé les mineurs ces derniers mois, et les interpellations d'enfants à qui la police demande, gentiment et matraque à la main, de dénoncer leurs parents. Etre mineur en grève, femme ou enfant de mineur en grève, c'est par définition, dans l'Angleterre de Thatcher, être hors-la-loi. Et le rôle de la police anglaise est devenu, ces derniers mois, d'anéantir, par tous les moyens, «l'ennemi intérieur<sup>3</sup>» que constituent ces 140 000 hors-la-loi et leur famille.

Cette violence légalisée n'a que trop gagné jusqu'ici à être mal connue: il faut maintenant en parler<sup>4</sup>. On a peut-être trop facilement tendance à oublier que l'Angleterre, politiquement entre autres, c'est la porte à côté.

H. B.

<sup>1</sup> «Yorkshire Miner», novembre et décembre 1984.

<sup>2</sup> Traduction d'un document d'information du Syndicat des mineurs (NUM).

<sup>3</sup> C'est ainsi que M<sup>me</sup> Thatcher appelle les grévistes, dans un discours récent sur la guerre des Malouines et la «guerre civile» larvée actuelle.

<sup>4</sup> En Suisse, la coordination des groupes de soutien: Solidarité avec les mineurs britanniques-Suisse, c.p. 90, 1211 Genève 7.